

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 29/02/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14 ;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 22/02/2024 Date d'affichage : 24/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 29 février 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - N CHARREL – P COLMACHE - Y COMUNELLO – C MOULIN – P GOUY - M RIVET – S TEYSSONEYRE - JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir : Hélène HOSTAIN à donné pouvoir à Yves COLOMB
Nicolas CHARREL à donné pouvoir à Serge TEYSSONNEYRE

Absents excusés : C CIVEYRAC

Pierre GOUY a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

5 – Travaux d'éclairage public au vieux Bourg

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage public cités en objet.

Un avant projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le SDE de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.
L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 57 304.18 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$57\ 304.18 \times 55\ \% = 31\ 517.30\ \text{€}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avant projet des travaux,
-
- De confier ces travaux au SDE auquel la commune est adhérente,
-
- D'accepter le financement des travaux pour 31 517.30 et inscrire cette somme au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 29 février 2024

Yves COLOMB, Maire,




Secrétaire

